



le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°196
juin 2017

page 2

vos délégués rendent compte

- Comité Technique du 12 mai
- Comité Technique du 31 mai

page 3

elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

- grève dans les CDAS
- droit de retrait
- élection CCPD : SUD obtient un siège

page 4

ici et ailleurs

- soutien aux salarié-e-s du Maine et Loire
- le sexe du cerveau : au-delà des préjugés
- victoires contre le CETA !



section Sud Départementaux 35

téléphone : 02 99 02 39 82

mel : sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr

permanence : Rennes-Beauregard

En Marche forcée ?

Voilà l'élection présidentielle passée. Emmanuel Macron s'est installé à l'Elysée et a nommé son 1^{er} gouvernement « ni de droite, ni de gauche » mais fortement ancré à droite tout de même si l'on en juge par les parcours des ministres.

Un 1^{er} message a déjà été envoyé aux 5,6 millions de fonctionnaires : il n'y a pas de ministère de plein exercice pour la Fonction publique... Le 24 mai, Solidaires Fonction Publique a été reçue par le ministre de l'Action et des comptes publics. Cela a été l'occasion de revenir sur plusieurs points très inquiétants du programme du Président.

Celui-ci n'aborde la fonction publique que sous l'angle d'une logique comptable (suppression de 120 000 postes, économie dans les dépenses

de fonctionnement des collectivités...). Pour Solidaires, ces choix vont à l'encontre de la volonté affichée de rapprocher l'usager des services publics. Au contraire, réduire les effectifs et les budgets encouragera la désertification des territoires et l'abandon de missions au profit du secteur privé. Tout cela au détriment de la population.



Au-delà de la seule fonction publique, c'est la méthode Macron annoncée qui est inquiétante. Il n'est qu'à voir sa volonté d'utiliser – pendant l'été ! – le système des ordonnances pour s'affranchir de la discussion avec les députés. Un bel enthousiasme démocratique !

Localement, le président du Département a appelé à voter Emmanuel Macron dès le 1^{er} tour. Pourtant son programme sur l'avenir des collectivités locales était déjà clair. Aujourd'hui, la majorité départementale nous fait du chantage pour hâter l'adoption de dossiers relatifs au personnel sous prétexte que l'avenir institutionnel et financier est incertain, comme si elle n'avait aucune responsabilité dans la situation...

Pour SUD, il est primordial que, dans ce contexte, les moyens soient prioritairement apportés aux services qui en ont besoin (cf. pages suivantes) et que les améliorations salariales aillent en priorité aux salaires les plus faibles. On nous reproche souvent de ne voir que le verre à moitié vide dans les propositions de l'administration. C'est pourtant ce verre qui doit permettre aux agent-e-s de travailler dans de bonnes conditions pour apporter le meilleur service possible à la population.

C'est pour cela que SUD continuera de se battre aux côtés des agent-e-s même si cela ne plait pas à notre employeur !





vos délégués rendent compte

de leurs mandats dans les instances

CT du 12 mai

Le projet primes-carrières était à l'ordre du jour mais a été reporté à la dernière minute par le Président au CT du 31 mai.

● Bilan de l'accueil mutualisé agence/CDAS de Vitré

Mis en place depuis janvier 2016, SUD avait émis des réserves sur ce projet. Les postes d'accueil en CDAS sont des postes exposés, demandant une formation et qualification spécifiques et sur la base d'une réelle motivation de l'agent.e. Alors que le projet CDAS de Demain le reconnaît, cette organisation va à son encontre. A Vitré, un bilan de SUD avec les agent.e-s ont confirmé nos craintes vu les difficultés vécues (situations de détresse ou de violence à gérer, sollicitation d'un emploi d'avenir et des collègues de l'agence pour assurer les remplacements, des locaux ne permettant pas une confidentialité, maintien d'horaires d'ouverture différenciés...) SUD demande que ces mutualisations d'accueil ne soient pas généralisées.

Point pour information - Pas de vote

● Fiche de poste des AssFam et bilan d'accueil

L'élaboration de ces outils importants, à la demande de SUD, est l'aboutissement d'un travail mené en réelle concertation. et prenant en compte des propositions et remarques de SUD, ce que nous n'avons pas manqué de relever. *Point pour information - Pas de vote*

● Evolution de la politique éducative

Comme cela s'était passé pour les éducateurs sportifs, les animateur·trice·s éducatif·ve·s voient leurs missions évoluer très fortement vers l'action sociale avec, en prime, des suppressions de postes. De nombreuses questions sur le périmètre et la forme de leurs actions restaient sans réponses. Des clarifications ont pu être apportées lors d'une réunion préalable initiée par SUD et la CGT. Cependant, notre demande de requalifier ces postes en catégorie B n'a pas été entendue. Seule une réflexion sur le sujet nous a été proposée mais sans garantie sur son issue.

Vote : 10 Abstention (SUD, CGT et FO), 5 Pour (CFDT)

● Dispositif d'accès à l'emploi titulaire

Il s'agit de la prolongation de la loi Sauvadet permettant la titularisation ou la CDIisation de contractuel·le·s sous conditions restrictives. Seul hic, même si les personnes remplissent les critères, l'employeur n'est pas obligé d'ouvrir les postes... ce qui n'est pas le cas de notre collectivité qui titularisera bien les 26 agent.e-s éligibles.

Vote : Pour à l'unanimité

● Ajustement de l'organisation des bâtiments

Sur ce dossier très technique, les agent.e-s nous ont fait part, une fois de plus, de leur regret de n'avoir pas été suffisamment

convié·e·s à la réflexion ni écouté·e·s. Quelques réunions ont bien été proposées mais elles étaient essentiellement descendantes ou "saucissonnées" par services, ce qui ne favorise pas une approche globale et collective. Cette réorganisation doit permettre de répondre au plan de charge prévu sur les prochaines années. Pour SUD - et les agent.e-s - cela ne paraît pas si évident car des problèmes d'organisation et de méthodologie ne sont pas réglés et la charge de travail effective n'a pas toujours été prise en compte. De plus, aucune fiche de poste ne nous a été présentée, ce qui est pourtant essentiel pour juger de la charge de travail et de sa répartition.

Vote : 10 Abstention (SUD, CGT et FO), 5 Pour (CFDT) ■

CT du 31 mai

Initialement, ce CT ne devait avoir à l'ordre du jour que les projets de CDAS de Demain. Un préavis de grève de SUD et la CGT a été déposé dès le 19 mai pour contester certains aspects et réclamer des moyens dans les CDAS.

Le point sur le projet Primes-Carrières - initialement prévu le 12 mai - a été ajouté suite au report décidé par le Président.

La veille au soir du CT, suite aux remarques et réactions reçues, le Président annonce le report des points CDAS de Demain au CT du 12 juin. Le mercredi matin, la CFDT se vante par un envoi mail aux agent.e-s d'être le seul syndicat à avoir demandé et obtenu le report grâce à son courriel au Président daté du 30 mai. Comment l'interpréter ?

1/ Pourquoi ce report n'a-t-il pas été évoqué le 30 mai par l'administration dans le cadre de la réunion de négociation avec SUD et CGT ?

2/ Pourquoi la CFDT se précipite-t-elle à communiquer le jour-même, en considérant ce simple report comme une victoire, alors même qu'une mobilisation des agent.e-s était en cours ?

Toujours est-il que, soutenus et accompagnés par le personnel en grève, SUD et la CGT - rejoints par FO - ont décidé de boycotter le CT et d'interpeller les élues présentes sur leurs revendications. Faute de quorum (SUD+CGT+FO = 10 sièges sur 15), le CT n'a pu se tenir, ce qui a agacé la Présidente du CT. Elle a ainsi menacé d'un enterrement du dossier sur les primes et carrières du fait de ce report. Pourtant, si le Président ne l'avait pas retiré de l'ordre du jour du CT du 12 mai, l'avis aurait pu être donné, nos arguments étant déjà prêts ! Un CT de rattrapage est convoqué le 12 juin. ■



elles et ils se mobilisent

dans les services départementaux

grève dans le social

Le projet "CDAS de demain" passe mal auprès des agent-e-s de ce secteur, qu'il s'agisse du nouveau modèle d'organisation des CDAS ou de l'outil de pilotage pour la répartition des moyens, resucée des objectifs-cibles pourtant abandonnés depuis les états généraux pour cause d'inefficience. En attestent la participation à l'assemblée générale ou aux heures d'info syndicale dans les CDAS et la mobilisation du mercredi 31 mai.

Pas sûr que l'annonce de 40 postes, créés ou pérennisés, dès le dernier trimestre 2017 suffira à apaiser la colère du personnel exclus, quoiqu'en dise l'administration, de la réflexion sur leur avenir.



droit de retrait

Les salarié.es disposent d'un droit d'alerte et de retrait dans toute situation de travail où il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent (risque pouvant se réaliser brusquement et dans un délai rapproché) pour sa vie ou sa santé ou s'il constate une défectuosité dans les systèmes de protection. Le danger peut être individuel ou collectif. Le retrait du salarié ne doit toutefois pas entraîner une nouvelle situation de danger grave et imminent pour d'autres personnes.

Avec le soutien des représentant-e-s SUD au CHSCT, un droit de retrait collectif a été déclenché à 2 reprises :

- au CDAS de Cleunay face au comportement d'un usager potentiellement dangereux
- à la mission Mineur-e-s Non Accompagné-e-s, des collègues étant tenues de distribuer des repas à 95 mineurs confiés à l'ASE mais hébergés en hôtel, l'administration n'ayant pas anticipé la nécessité de revoir à la hausse l'enveloppe Tickets restaurant.

Dans les 2 cas, une solution a pu être mise oeuvre en urgence par l'administration.

En cas de doute sur une situation de danger grave et imminent, n'hésitez pas à contacter individuellement ou collectivement vos élu-e-s SUD en CHSCT pour vérifier si cela pourrait relever ou non d'un droit de retrait et vous faire accompagner pour un retour à des conditions de travail normales.

élection CCPD: SUD obtient un siège

Le vote pour l'élection des représentant-e-s à la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) qui a lieu tous les 6 ans, s'est déroulé du 3 au 10 mai par votre électronique uniquement. Cette commission donne notamment un avis sur les retraits, suspensions ou restrictions d'agrément et concerne environ 9 000 assistant-e-s maternel-le-s et près de 1 000 assistant-e-s familiaux-ales.

5 sièges de titulaires étaient à pourvoir.

6 listes étaient en présence, 3 présentées par des syndicats (SUD, CGT, UNSA) et 3 par des associations (35 AMF, FAMIV et UDAAM 35).

Avec un taux de participation de 13,53%, ont obtenu :

35 AMF : 541 voix (41%) - 2 sièges

FAMIV : 226 voix (17%) - 1 siège

UDAAM 35 : 189 voix (14%) - 1 siège

SUD : 134 voix (10%) - 1 siège, ce qui est une première !

UNSA : 119 voix (9%) - pas de siège

CGT : 100 voix (8%) - pas de siège

Sont élu-e-s pour SUD : titulaire : Sophie Jégo ; suppléant : Patrick Lemoine.

SUD est donc la seule organisation syndicale du Département présente en CCPD, trouvant ainsi une **reconnaissance du travail conséquent mené pour la défense de ces professions et de ces professionnel-le-s!**



soutien aux salarié·es en lutte du Maine-et-Loire

La remise en cause par le Conseil départemental de l'ensemble des agréments des associations prenant en charge la Protection de l'Enfance dans le 49, pour de basses raisons d'économies budgétaires, est une attaque sans précédent lancée dans ce secteur. Les conséquences sont désastreuses : des centaines de postes menacés, mais aussi une dégradation programmée des conditions de prise en charge des enfants. Quel prix nos secteurs



devront payer au nom des politiques d'austérité ?

Ce n'est peut-être qu'un début, et si nous n'engageons pas le combat, d'autres Conseils Départementaux s'engouffreront dans la brèche pour mener une politique semblable.

SUD CT35 apporte son soutien à tou·tes nos collègues salarié·es dont l'emploi est menacé, ainsi qu'à celles et ceux qui travailleront dans des conditions de travail et de salaire de plus en plus déplorables pour atteindre ces objectifs budgétaires, dans cette lutte dont les actions s'avèrent exemplaires en termes de mobilisation et de solidarité.

le sexe du cerveau : au-delà des préjugés

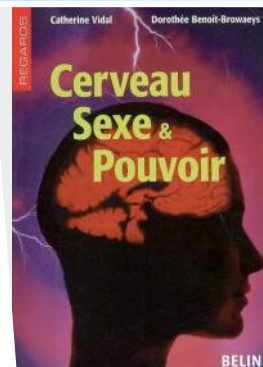
Médias et ouvrages de vulgarisation prétendent que les femmes sont « naturellement » bavardes et incapables de lire une carte routière, tandis que les hommes seraient nés bons en maths et compétitifs. Ces discours laissent croire que nos aptitudes, nos émotions, nos valeurs sont câblées dans des structures mentales immuables depuis les temps préhistoriques.

Dans le dernier Cahiers de réflexions de Solidaires "Les Utopiques", la neurobiologiste Catherine Vidal replace le débat autour de la différence des sexes sur un terrain

scientifique rigoureux et social au-delà des idées reçues.

<http://www.lesutopiques.org/sexe-cerveau-dela-prejuges/>

Dans notre projet d'émancipation, syndicalisme et féminisme sont indissociables : nous devons continuer de dénoncer en permanence les discriminations sexistes au travail comme dans la vie.



deux victoires contre le CETA !

Deux décisions juridiques sont venues invalider les méthodes anti-démocratiques pratiquées par l'Union Européenne (UE) en matière de traités de libre-échange :



1) Le 10 mai, le tribunal de l'UE a annulé la décision de septembre 2014 de la Commission européenne refusant l'enregistrement de la proposition d'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) sur le TAFTA et le CETA. L'ICE permet bien aux citoyen·nes européen·nes de peser sur les politiques européennes.

2/ Le 15 mai, un arrêt rendu à propos de

l'accord de libre échange signé entre l'UE et Singapour en 2013 confirme que l'UE ne peut se contenter d'une ratification de ces traités par le seul parlement européen. Pour le CETA, c'est bien la ratification des 28 Etats membres qui devrait intervenir !

Le CETA est porteur de lourdes menaces sur l'agriculture, les services publics, les réglementations en matière de santé et de protection des consommateurs, les droits sociaux et du travail, la sauvegarde de l'environnement et du climat. **Plus que jamais, restons mobilisé·es**, en signant notamment l'initiative Stop CETA : <https://www.collectifstopptafta.org/ressources-materiels/ceta/article/initiative-citoyenne-stop-ceta>



information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud ☐ adhérer à Sud ☐

date :

signature :